



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DE CABLAGE VDI DANS LES BATIMENTS COEUR DE VILLE ET LE CENTRE ADMINISTRATIF PASSE AVEC LA SOCIETE G2J-ELEC

**DÉCISION N° DM-20-267
EN DATE DU 28 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-20-113 du 20 mai 2020 de signer le marché de travaux de rénovation de câblage VDI dans les bâtiments cœur de ville et le centre administratif (notifié le 26/05/2020) avec la société G2J-ELEC ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'exécution de prestations supplémentaires de raccordement et de mise en service des tableaux numériques interactifs posés dans les salles de musique du conservatoire au R+2 et R+3 à Cœur de Ville ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'augmenter le montant maximum des prestations hors forfait.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société G2J-ELEC sise 21 avenue Emile COSSONNEAU 93160 NOISY LE GRAND, représentée par Monsieur Jonathan PEDROSO FEBRA, Directeur, l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation de câblage VDI dans les bâtiments cœur de ville et le centre administratif.

Le montant maximum de l'avenant s'élève à 10 838,10 € H.T. (13 005,72 € T.T.C.) décomposé comme suit :

- Prestations forfaitaires : 8 858,10 € H.T. (10 629,72 € T.T.C.)
- Prestations hors forfait : 2 250,00 € H.T. (2 700,00 € T.T.C.)

Le montant des prestations hors forfait est porté à 5 250,00 € H.T. (6 300,00 € T.T.C.) au lieu de 3 000,00 € H.T. (3 600,00 € T.T.C.).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201028-lmc1H7806H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/10/2020
Date de Publication : 28/10/2020